



Exigences pour l'entraînement 2019

Les vérifications de certification des entraîneurs sont complétées lors des championnats provinciaux / territoriaux et ne se répètent pas lors des championnats nationaux (sauf au Yukon). Vous trouverez ci-dessous les exigences adoptées par chaque APT à travers le pays.

Tout le personnel d'encadrement assis sur le banc aux championnats provinciaux et nationaux doit avoir envoyé une vérification du casier judiciaire à leur Association provincial et territorial de volleyball (APT) respectif.

Tous les entraîneurs en chef doivent respecter les normes ci-dessus en respectant les dates assignées par leur APT (contactez votre ATP pour plus d'informations). Lorsque l'entraîneur en chef doit être remplacé pour des championnats nationaux, le remplaçant doit fournir une vérification de son casier judiciaire, une évaluation en ligne des modules *Prise de décisions éthiques (PDE)* et *Prendre une tête d'avance*.

Entraîneurs en-chefs d'équipes 16U, 15U et 14U

Présence aux championnats provinciaux à compter de 2017	Exigences	Amende
1 ^{ère} année	<ul style="list-style-type: none">• Apprentissage en ligne de volleyball (E-Module)• Évaluation en ligne sur la prise de décisions éthiques (PDE)• Module Prendre une tête d'avance	200 \$
2 ^e année	<ul style="list-style-type: none">• Tous les éléments ci-dessus• Atelier de volleyball <i>Entraîneur de développement ou Technique 1</i>	300 \$
3 ^e année et toute année subséquente	<ul style="list-style-type: none">• Tous les éléments ci-dessus• Modules multisports : <i>Planification de séances d'entraînement, Nutrition</i> ou <i>Théorie 1</i>• Évaluation <i>Entraîneur de développement</i> ou <i>Pratique 1</i>	Ne peut pas participer

Les exigences de première année sont obligatoires pour tous les entraîneurs en chef. La certification dans ce contexte annule les exigences des années 2 et 3.

Entraîneurs en-chefs d'équipes 18U et 17U

Présence aux championnats provinciaux à compter de 2017	Exigences	Amende
1 ^{ère} année	<ul style="list-style-type: none">• Apprentissage en ligne de volleyball (E-Module)• Évaluation en ligne sur la prise de décisions éthiques (PDE)• Module <i>Prendre une tête d'avance</i>• Atelier de volleyball <i>Entraîneur de développement ou Technique 1</i>	200 \$
2 ^e année	<ul style="list-style-type: none">• Tous les éléments ci-dessus• Modules multisports : <i>planification d'une séance d'entraînement, Nutrition</i> ou <i>Théorie 1</i>• Atelier de volleyball <i>Développement avancé</i> ou <i>technique 2</i>	300 \$
3 ^e année et toute année subséquente	<ul style="list-style-type: none">• Tous les éléments ci-dessus• Modules multisports : <i>Élaboration d'un programme sportif de base, Habiletés mentales de base</i> ou <i>Théorie 2</i>• Évaluation <i>Développement avancé</i> ou <i>Pratique 2</i>	Ne peut pas participer

Les exigences de première année sont obligatoires pour tous les entraîneurs en chef (sauf l'atelier DEV). La certification dans ce contexte annule les exigences des années 2 et 3.

Remarque : Un entraîneur qui passe des catégories 14/15/16U à 17/18U est considéré comme étant à sa première année dans ce groupe d'âge. Un entraîneur qui passe des catégories 17/18U à 14/15/16U est considéré comme étant à sa deuxième année dans ce groupe d'âge.